



À QUOI SERT LA FICHE CONSEIL ?

MODALITÉS

E-learning - Parcours : 250 € TTC (offert aux sociétaires CGPA) - Durée : 30 minutes

Une fois l'inscription effectuée, vous recevrez automatiquement un mail de la plateforme de formation CGPA Campus vous invitant à la rejoindre. Le lien de connexion restera actif pendant 2 mois à compter de la réception de la confirmation d'inscription.

PUBLIC CONCERNÉ

Intermédiaire d'assurance (agent, courtier), collaborateur d'intermédiaire d'assurance.

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- ▶ Appréhender les contours et obligations qui entourent la fiche conseil.
- ▶ Savoir formaliser son devoir de conseil pour éviter une condamnation.

PROGRAMME DE LA FORMATION

L'e-learning se compose de deux parties principales et d'une partie « que retenir » (conseils pratiques) ainsi que d'un questionnaire de validation des connaissances permettant d'appréhender les contours et obligations qui entourent la fiche conseil :

1. Obligations incombant aux intermédiaires d'assurance du fait de l'instauration de la fiche conseil.
2. Conséquences pratiques de ce document, sur l'activité de l'intermédiaire d'assurance.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

- ▶ L'e-learning est accessible en permanence pendant 2 mois à compter de la réception de la confirmation d'inscription, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone doté d'internet.
- ▶ Pour une progression pédagogique optimale, les Apprenants doivent suivre l'ordre des chapitres indiqué dans l'e-learning. La plateforme indique aux Apprenants leur avancement dans la réalisation de l'e-learning.
- ▶ Les Apprenants ont la possibilité de revoir l'e-learning autant de fois que nécessaire pendant toute la durée de mise à disposition.
- ▶ L'e-learning est composé d'enseignements théoriques, de fictions, de quiz d'entraînement et d'un quiz d'évaluation.
- ▶ Les Apprenants peuvent poser des questions relatives au contenu de l'e-learning à l'adresse e-learning@cgpacampus.fr.
- ▶ L'acquisition des connaissances est évaluée à l'issue de la réalisation d'un questionnaire de validation des connaissances d'au moins 10 questions accessible au terme de l'e-learning. Les objectifs de la formation sont considérés comme acquis si les Apprenants répondent avec un minimum de 70% de bonnes réponses. Le cas échéant, les Apprenants doivent revoir l'e-learning et repasser le test de validation des connaissances.

01/12/2025 - 1/2

À QUOI SERT LA FICHE CONSEIL ?

- L'obtention d'un score minimum de 70% de bonnes réponses au questionnaire de validation des connaissances permettra la délivrance d'une attestation de formation. Cette dernière sera disponible et téléchargeable sur la plateforme de formation dans votre espace « Mes cours » sans délai à l'issue de la réalisation du questionnaire de satisfaction de l'e-learning.
- Les Apprenants seront invités à remplir un questionnaire de satisfaction permettant d'évaluer l'e-learning suivi et le support sera disponible et téléchargeable sur la plateforme de formation.

COMPÉTENCES ET QUALIFICATIONS DU FORMATEUR

Juriste expérimenté RC professionnelle des intermédiaires d'assurance.

MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Pour toute question d'ordre logistique (assistance technique de l'Apprenant pendant toute la durée de la formation) ou pédagogique (question portant sur le contenu de la formation), vous pouvez contacter e-learning@cgpacampus.fr (réponse sous 48h).
- L'e-learning est accessible en permanence, quel que soit le lieu, à la condition d'être muni d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone relié à Internet (connexion haut débit).
- La configuration technique minimum à respecter pour faire fonctionner l'e-learning est la suivante :
 - Système d'exploitation : Windows et IOS
 - Navigateur Web recommandés : Google Chrome, Mozilla Firefox Microsoft Edge ou Safari dans l'une des versions supportées par leurs éditeurs respectifs.
 - Connexion internet : ADSL minimum.

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

Cette formation est éligible aux 15h de formation minimum (DDA) et également à une prise en charge OPCO.

Pour toute question relative aux modalités de suivi de la formation par des personnes en situation de handicap, merci de nous contacter (info@cgpacampus.fr).